

OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER



BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Première mise à jour trimestrielle d'un cadre de surveillance des mesures contenues dans le Plan d'action économique

Ottawa, Canada
Le 25 mars 2009
www.parl.gc.ca/pbo-dpb

En vertu de la *Loi fédérale sur la responsabilité*, le directeur parlementaire du budget (DPB) doit présenter au Sénat et à la Chambre des communes une analyse indépendante sur l'état des finances de la nation, le budget des dépenses du gouvernement, ainsi que les tendances au niveau de l'économie nationale.

Principaux points en rapport avec cette note :

- Une exigence première de l'approbation du budget 2009 par le Parlement consistait à remettre des rapports trimestriels au Parlement.
- Cet examen plus minutieux des stimulants budgétaires constitue pour le Parlement une occasion unique d'améliorer les rapports budgétaires et les pratiques de surveillance.
- Cette note présente un survol de l'information qu'on retrouve dans le premier rapport trimestriel au Parlement de notre gouvernement. Le chiffrier de surveillance qu'on a présenté dans le rapport de février 2009 du DPB a fait l'objet d'une mise à jour afin de tenir compte des données additionnelles.
- Le DPB continuera de mettre à jour ce chiffrier à partir du contenu des rapports subséquents.

Préparé par : Jason Jacques, David Pinet et Brad Recker

*Nous apprécions vos commentaires. Ainsi, veuillez en faire part aux auteurs, soit David Pinet (adresse de courriel : pinetd@parl.gc.ca) et Brad Recker (adresse de courriel : reckeb@parl.gc.ca).

I. Contexte

Le Février 26, 2009, le directeur parlementaire du budget (DPB) publiait un document de discussion dans lequel on suggérait d'intégrer certains renseignements aux rapports trimestriel que le gouvernement du Canada (gouvernement) présente au Parlement sur la mise en œuvre du budget.¹ Dans ce document, le DPB recommandait au Parlement de mettre sur pied un cadre provisoire de reddition des comptes avant la publication des rapports du gouvernement pour s'assurer ainsi de recueillir les bons renseignements dès le départ – en sachant qu'il sera possible d'améliorer les rapports futurs avec le temps au fur et à mesure qu'on accumulera de l'information et que la situation évoluera.

Dans cette note, on précisait également que, de l'opinion du DPB, le but premier de ces rapports devrait consister à présenter au Parlement **des renseignements précis, opportuns et faciles à comprendre** sur trois principaux points :

- 1) les développements récents sur les plans économiques et financier, ainsi que les perspectives;
- 2) la mise en œuvre des mesures budgétaires et les progrès réalisés à ce niveau; et
- 3) les résultats du budget à la lumière de ses principes directeurs et son impact réel sur l'économie.

Le 10 mars 2009, le gouvernement présentait son premier rapport d'étape concernant le budget 2009.

Cette note du DPB constitue un suivi à ce premier rapport d'étape alors qu'on y souligne certains des principaux enjeux et considérations à l'intention des parlementaires en ce qui concerne les mesures individuelles qu'on retrouve dans le Plan d'action économique (PAÉ). Le premier rapport du DPB sous forme de chiffrer a fait l'objet d'une mise à jour à partir de l'information présentée dans le premier rapport trimestriel du gouvernement et on peut le trouver à l'annexe A de ce document.

Le rapport du gouvernement représente une première étape importante des rapports intérimaires améliorés à l'intention du Parlement. On s'attend à ce que le gouvernement vienne combler les principales lacunes au niveau des données concernant les extrants, les résultats et les risques dans les mises à jour subséquentes pour s'assurer ainsi que le Parlement soit en mesure d'assurer une surveillance concrète des deniers publics et d'évaluer la mise en œuvre du PAÉ.

II. Discussion

Le cadre de surveillance qu'on a présenté dans la note précédente du DPB visait principalement à identifier et à décrire chacune des mesures du budget, dont le pouvoir de dépenser et le mécanisme de mise en œuvre; les indicateurs de mise en œuvre et les repères quant aux progrès réalisés; ainsi que les indicateurs ayant trait au résultat prévu ou aux objectifs. De façon générale,

¹ On peut consulter ce document de discussion sur le Web à l'adresse http://www2.parl.gc.ca/Sites/PBO-DPB/documents/Budget_2009_Progress_Report_Info.pdf. On a également présenté un chiffrer de surveillance en tant qu'outil devant faciliter la surveillance de la mise en œuvre du budget. Voir le site à l'adresse http://www2.parl.gc.ca/Sites/PBO-DPB/documents/Annex_B_spreadsheet_FR.xls.

il s'agit là du type d'information que le gouvernement a déjà recueillie, même si on constate certaines différences au niveau du moment, du niveau de détail et des paramètres fédéraux/provinciaux/régionaux et en ce qui concerne le sexe. On s'attend à ce que le fardeau additionnel sur le plan des rapports soit minime.

Le gouvernement n'a encore présenté aucun rapport sur les principaux détails entourant les méthodes de mise en œuvre et de mesure des résultats, sur les résultats prévus, ainsi que sur les progrès obtenus afin de réaliser ces éléments. Cependant, on croit que l'information limitée présentée dans le rapport du gouvernement est précise, opportune et facile à comprendre.

Premier encadré : Des pratiques efficaces de reddition des comptes de la part du gouvernement

Alors que, de façon générale, les rapports consacrés aux mesures budgétaires manquent d'uniformité au niveau de leur orientation, le gouvernement a obtenu une cote intéressante à certains niveaux. Un exemple de bonne pratique sur le plan de la reddition des comptes concerne le *Programme de bourses d'études supérieures du Canada*:

- les montants d'allocations de fonds sont identifiés (87,5 millions de dollars en 3 ans);
- le mécanisme de distribution est évident (Conseils subventionnaires fédéraux);
- les résultats tangibles au niveau des progrès sont clairement décrits (500 bourses de doctorat et 1 000 bourses de maîtrise, ce qui représente des montants de 35 000\$ et de 17 500\$ par année respectivement); et
- les intrants et les extrants sont harmonisés et directement liés à un objectif en matière de résultat (formation d'une main-d'œuvre très spécialisée, conformément aux exigences d'Avantage Canada).

Intrants et Processus

Le gouvernement a réalisé certains progrès en ce qui concerne les rapports consacrés aux besoins en ressources et à leurs affectations (soit les coûts du PAÉ et la façon dont on dépensera ces montants) et le mécanisme législatif par le biais de crédits qui seront recherchés ont été précisées dans certains cas. Il existe cependant certaines lacunes importantes, qui sont couvertes par la création quelque peu du crédit 35 du Conseil du Trésor en tant que réserve de financement centrale qui n'est pas liée à un programme particulier, comme c'est généralement le cas des autres crédits que demande le gouvernement. De plus, on constate un manque d'uniformité au niveau de l'identification des mécanismes de distribution (soit directe, par des partenaires ou des tiers) et des principaux risques opérationnels.

Extrants et mise en œuvre

Le gouvernement n'a encore réalisé aucun progrès intéressant en ce qui concerne la description des indicateurs de mise en œuvre et les repères en vertu desquels on assurera un suivi continu du budget. Pour que la fonction de surveillance soit efficace, ces indicateurs et ces extrants devraient être mesurables et réalisables dans le cadre de l'initiative budgétaire correspondante.

Résultats et impact

À quelques exceptions près, le gouvernement n'a pas encore identifié les indicateurs de mesure des impacts en fonction des résultats prévus du programme. Cela limite ainsi la capacité du Parlement de déterminer si les éléments du PAÉ sont en voie de produire les résultats anticipés. De plus, le gouvernement n'a pas encore précisé clairement la façon dont les divers résultats et objectifs du budget seront liés aux autres facteurs afin de produire le résultat souhaité, qui consiste à faire face à la récession actuelle et à créer 190 000 emplois.

Comme c'est le cas de tout nouveau produit, les rapports trimestriels du gouvernement iront en s'améliorant alors que les ministères et les organismes se familiariseront avec les processus de reddition des comptes. On devrait également préciser que plusieurs des mêmes gens qui sont chargés de mettre en œuvre le PAÉ sont également responsables des rapports intérimaires, ce qui suscite ainsi des pressions contraires considérables.

Deuxième encadré : Tendances au niveau des rapports intérimaires

La plupart des membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que les provinces canadiennes publient de l'information qui renferme des mises à jour en cours d'année des dépenses et des activités prévues. Dans la plupart des cas, ces rapports non vérifiés sont basés sur des renseignements financiers – soit les dépenses budgétées et réelles, les changements au niveau des investissements de capitaux et les obligations.

La publication, par le gouvernement, d'indicateurs en cours d'exercice concernant la mise en œuvre et le rendement des propositions budgétaires basés sur les études que réalise le Bureau du directeur parlementaire du budget est une pratique qui fait autorité. Par conséquent, on comparera ces rapports à une évaluation des besoins des parlementaires et des Canadiens en fonction d'une approche basée sur les pratiques exemplaires qu'utilise généralement le DPB. En tant que tel, on s'attendrait à ce que le contenu du premier rapport du gouvernement manque d'uniformité, mais la situation ira en s'améliorant dans les rapports futurs au fur et à mesure qu'évoluera cette pratique de reddition des comptes.

III. Prochaines étapes

Le DPB continuera de mettre à jour le chiffrier de rapport à l'intention des parlementaires et reste déterminé à collaborer avec le gouvernement afin d'améliorer davantage les rapports présentés au Parlement et à la population.

(Pièces jointes, 1)